

23	06/07/2021	BE 0697.560.553	21	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	21309.00042	A-app 1.1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination: **MEDISPRING**

Forme juridique: Société coopérative à responsabilité limitée

Adresse: Rue Du Stierlinsart

N°: 41

Boîte:

Code postal: 5070

Commune: Fosses-la-Ville

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de: Namur

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise

BE 0697.560.553

Date de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

01-06-2018

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du

12-06-2021

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2020

au

31-12-2020

Exercice précédent du

01-06-2018

au

31-12-2019

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A-app 6.2, A-app 6.7, A-app 6.9, A-app 7.1, A-app 7.2, A-app 8, A-app 9, A-app 10, A-app 11, A-app 13, A-app 14, A-app 16, A-app 17

<p style="text-align: center;">LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE</p>
--

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

FOCAL CONSULTING - CEO

BE 0734.662.162

Route de Hannut 236

5021 Boninne

BELGIQUE

Début de mandat: 05-09-2020

Fin de mandat: 08-06-2024

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par:

FRENAY David

HAUFROID Vincent

Rue Profondrieux 39

6142 Leernes

BELGIQUE

Début de mandat: 01-06-2018

Fin de mandat: 11-06-2022

Administrateur

MARCHAND Pierre-Michel

Rue des Déportés 16

5150 Floreffe

BELGIQUE

Début de mandat: 17-12-2019

Fin de mandat: 01-12-2023

Administrateur

MARIEVOET Olivier

Rue des Hauts Droits 86

6280 Gerpinnes

BELGIQUE

Début de mandat: 01-06-2018

Fin de mandat: 11-06-2022

Administrateur

MASSCHELEYN Pierre

Rue Marcel-Warnier 22

5070 Fosses-la-Ville

BELGIQUE

Début de mandat: 01-06-2018

Fin de mandat: 11-06-2022

Administrateur

RAEVENS Nicolas

Tienne-Jean-Pierre 2A

5150 Floreffe

BELGIQUE

Début de mandat: 17-12-2019

Fin de mandat: 01-12-2023

Administrateur

N°	BE 0697.560.553		A-app 2.1
----	-----------------	--	-----------

ROUCOUX François

Place du Vierly 22
5100 Jambes (Namur)
BELGIQUE

Début de mandat: 17-12-2019

Fin de mandat: 01-12-2023

Administrateur

SAUVAGE Didier

Rue du Petchy 41A
6280 Gerpinnes
BELGIQUE

Début de mandat: 01-06-2018

Fin de mandat: 11-06-2022

Administrateur

VOLLEMAERE Paul

Rue des Fleuristes 21
1082 Berchem-Sainte-Agathe
BELGIQUE

Début de mandat: 01-06-2018

Fin de mandat: 11-06-2022

Administrateur

BRAGA Silviu

Manderfeld 97
4760 Bullange
BELGIQUE

Début de mandat: 05-09-2020

Fin de mandat: 08-06-2024

Administrateur

EY REVISEURS D'ENTREPRISES SRL (B00160) (B00160)

BE 0446.334.711
Boulevard d'Avroy 38
4000 Liège
BELGIQUE

Début de mandat: 04-11-2019

Fin de mandat: 11-06-2022

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par:

MOREAU Marie-Laure (A01729)

Avenue des Melezes 25
4121 Neuville-en-Condroz
BELGIQUE

N°	BE 0697.560.553		A-app 2.2
----	-----------------	--	-----------

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>3.342.180</u>	<u>2.217.985</u>
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21	3.307.889	2.191.602
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	24.189	18.203
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24	24.189	18.203
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28	10.102	8.180
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>983.814</u>	<u>543.119</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	196.717	306.738
Créances commerciales		40	162.493	93.403
Autres créances		41	34.224	213.335
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	771.664	231.666
Comptes de régularisation		490/1	15.433	4.716
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	4.325.995	2.761.105

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute (+)/(-)		9900	828.947	620.621
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)		62	213.042	102.114
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	635.954	263.850
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4	19.833	
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	411	2.617
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	-40.292	252.041
Produits financiers	6.4	75/76B	267	1
Produits financiers récurrents		75	267	1
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières	6.4	65/66B	15.297	5.138
Charges financières récurrentes		65	15.297	5.138
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	-55.323	246.904
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)		67/77	16	35
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	-55.339	246.869
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	-55.339	246.869

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	179.187	246.869
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-55.339	246.869
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	234.526	
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
Affectation aux capitaux propres		691/2		12.343
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		12.343
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	14	179.187	234.526
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération de l'apport		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8059P	XXXXXXXXXXX	2.191.602
8029	1.742.963	
8039		
8049		
8059	3.934.565	
8129P	XXXXXXXXXXX	
8079	626.677	
8089		
8099		
8109		
8119		
8129	626.677	
21	3.307.889	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	XXXXXXXXXXXX	29.825
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	15.525	
Cessions et désaffectations	8179	554	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	44.796	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	XXXXXXXXXXXX	11.622
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	9.277	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309	292	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	20.607	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	22/27	24.189	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	XXXXXXXXXXXX	8.180
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365	1.922	
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	10.102	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	28	10.102	

N°	BE 0697.560.553	A-app 6.3
----	-----------------	-----------

ETAT DES DETTES

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

DETTES GARANTIES

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes salariales et sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Dettes financières

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes fiscales, salariales et sociales

Impôts

Rémunérations et charges sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Codes	Exercice
42	198.630
8912	1.753.686
8913	89.620
8921	
891	
901	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
8922	481.935
892	481.935
902	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	481.935

RÉSULTATS

PERSONNEL

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

Produits non récurrents

Produits d'exploitation non récurrents

Produits financiers non récurrents

Charges non récurrentes

Charges d'exploitation non récurrentes

Charges financières non récurrentes

RÉSULTATS FINANCIERS

Intérêts portés à l'actif

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087	7,2	3,5
76		
76A		
76B		
66		
66A		
66B		
6502		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS

Dont

Effets de commerce en circulation endossés par la société

GARANTIES RÉELLES

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
9149	
9150	
91611	
91621	
91631	
91711	600.000
91721	
91811	
91821	
91911	
91921	
92011	
92021	
91612	
91622	
91632	
91712	
91722	
91812	
91822	
91912	
91922	
92012	
92022	

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Exercice

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (DONT CEUX NON SUSCEPTIBLES D'ÊTRE QUANTIFIÉS)

Exercice

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES, LES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

ENTREPRISES LIÉES OU ASSOCIÉES

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Codes	Exercice
9294	
9295	
9500	
9501	
9502	

LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

EY Réviseurs d'Entreprises

Exercice
9.773

TRANSACTIONS CONCLUES, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN DEHORS DES CONDITIONS DE MARCHÉ NORMALES

Avec des personnes détenant une participation dans la société

Nature des transactions

Avec des entreprises dans lesquelles la société détient une participation

Nature des transactions

Avec des membres des organes d'administration, de gestion ou de surveillance de la société

Nature des transactions

Exercice

N°	BE 0697.560.553	A-app 6.8
----	-----------------	-----------

RÈGLES D'ÉVALUATION

Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément à l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés.

Actifs immobilisés

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais d'augmentation du capital qui sont portés à l'actif. Amortissements en 5 ans.

Immobilisations incorporelles

Il n'y a pas d'immobilisation incorporelle qui ait été réévaluée durant l'exercice.

Amortissements actés pendant l'exercice (hors frais de développement et clientèle): 25 - 33 %.

Clientèle : amortissement en 7 ans, basé sur la meilleure estimation de la durée de vie.

Pour les frais de développement, les amortissements relatifs aux acquisitions de l'année sont calculés à partir du 1er jour de l'exercice comptable suit ces acquisitions, en 4 ans (25%).

Immobilisations corporelles

Il n'y a pas d'immobilisation corporelle qui ait été réévaluée durant l'exercice.

Amortissements actés pendant l'exercice

Installations, machines et outillage : 20 - 33 %

Mobilier et matériel de bureau : 10 - 33 %

Matériel roulant : 25 - 33 %

Autres immobilisations corporelles : 10 - 33 %

Les amortissements relatifs aux acquisitions de l'année sont calculés prorata temporis.

Stocks

Marchandises : Évalués au PMP

Les articles sérialisés sont évalués à leur prix individuel.

Placements de trésorerie

Les placements de trésorerie sont comptabilisés de la même façon que les participations et autres titres de portefeuille. Les titres cotés en bourse ou négociés en vente publique sont en principe évalués au cours de bourse pour autant que leur marché soit significatif. Si ces titres sont non cotés ou que leur marché est jugé non significatif, ils sont estimés par rapport à l'actif net comptable.

Créances à plus d'un an et à un an au plus, valeurs disponibles

Elles sont enregistrées à leur valeur d'acquisition ou à leur valeur nominale. Le cas échéant, elles font l'objet d'une réduction de valeur appropriée.

Provisions pour risques et charges

A la clôture de chaque exercice, le Conseil d'Administration examine les provisions antérieurement constituées ou à constituer. Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont reprises en résultats si elles sont devenues sans objet.

Dettes à plus d'un an et à un an au plus

Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Comptes de régularisation

A la clôture de chaque exercice, les charges à reporter ou à imputer et les produits acquis ou à reporter sont enregistrés dans les comptes de régularisation.

Conversion des devises étrangères

Les transactions effectuées en devises étrangères sont converties en € à un taux de change moyen voisin du taux de change en vigueur au moment où la transaction s'est déroulée. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères à la date du bilan sont convertis en € au cours du change des devises étrangères en vigueur à cette date. Tous les profits et pertes de change résultant de cette conversion et du règlement des transactions sont constatés dans le compte de résultat. Les actifs et les passifs non monétaires, libellés en devises étrangères et comptabilisés à leur coût historique, sont convertis en € au cours du change des devises étrangères en vigueur à la date de la transaction.

Droits et engagements

En ce qui concerne les montants repris, ceux-ci sont relatifs à une inscription au bénéfice de la banque Belfius.

Une annexe vierge est à comprendre comme " néant ".

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)		
		(exercice)	(exercice)	(exercice)	(exercice précédent)		
Nombre moyen de travailleurs	100	7,2		7,2	ETP	3,5	ETP
Nombre d'heures effectivement prestées	101	12.145		12.145	T	5.982	T
Frais de personnel	102	355.046		355.046	T	116.564	T

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	12		12
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	8		8
Contrat à durée déterminée	111	4		4
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	9		9
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201	2		2
de niveau supérieur non universitaire	1202	3		3
de niveau universitaire	1203	4		4
Femmes	121	3		3
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211	1		1
de niveau supérieur non universitaire	1212	2		2
de niveau universitaire	1213			
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	12		12
Ouvriers	132			
Autres	133			

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	10		10
305	5		5

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801		5811	
5802		5812	
5803		5813	
58031		58131	
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

N°	BE 0697.560.553	A-app 15
----	-----------------	----------

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

d'une société européenne (article 15:29 du Code des sociétés et des associations) ou d'une société coopérative européenne (article 16:27 du Code des sociétés et des associations)

Le 18/05/2021
MEDISPRING Société Coopérative

Rapport spécial du conseil d'administration relatif aux conditions d'agrément du Conseil national de la Coopération
Conformément à l'article 36 des statuts de la société, les administrateurs font rapport sur la manière dont la société a veillé à réaliser les conditions d'agrément du Conseil national de la Coopération (CNC).

Ce rapport spécial sera conservé au siège social de la société.

L'adhésion dans une société coopérative est volontaire

La première condition énoncée par le CNC est relative à l'affiliation ; celle-ci est volontaire et la société coopérative ne peut refuser l'affiliation d'associés ou prononcer leur exclusion que si les intéressés ne remplissent pas (ou cessent de remplir) les conditions générales.

L'adhésion à Medispring est ouverte aux personnes physiques et aux personnes morales pouvant s'intéresser au but social de la société par un rapprochement d'activités ou d'intérêts (article 12 des statuts).

Au terme du premier exercice comptable, il n'y a pas eu de refus d'adhésion et la structure d'actionariat est la suivante :

Valeur unit

parts 12/19

parts 12/20

Capital

Part G

2.000

101

101

202.000

Part C

1.000

833

922

922.000

Part U

250

555

636

159.000

Part I

1.000

208

308

308.000

TOTAL

1.697

1.967

1.591.000

La société n'a pas enregistré d'exclusion.

Les parts sociales confèrent, par catégories de valeurs, les mêmes droits et obligations

Cette seconde condition détermine que les parts du capital social, même si elles sont de valeur différente, confèrent, par catégorie de valeurs, les mêmes droits et obligations.

Les statuts de Medispring prévoient quatre catégories de parts sociales, qui confèrent, par catégories de valeurs, les mêmes droits et obligations pour les associés qui les possèdent.

1. Parts sociales «garants» (Part G), d'une valeur nominale de deux mille euros (2.000 €), qui sont les parts souscrites au moment de la constitution de la société ; elles sont détenues exclusivement par des personnes physiques.

2. Parts sociales «citoyennes» (Part C), d'une valeur nominale de mille euros (1.000 €), qui sont souscrites en cours d'existence de la société.

3. Parts sociales «utilisateurs» . (Part U), d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250 €), qui sont souscrites en cours d'existence de la société.

4. Parts sociales investisseurs « institutionnels » (Part I), d'une valeur nominale de mille euros (1.000€), qui sont souscrites en cours d'existence de la société.

Sont considérés comme «associés» l'ensemble des détenteurs de parts sociales «garants», de parts sociales «investisseurs», de parts sociales «citoyennes» et de parts sociales «utilisateurs».

Le vote des associés à l'assemblée générale est démocratique

L'art. 1er, § 1, 3°, de l'arrêté royal du 8 janvier 1962 fixant les conditions d'agrément des groupements de sociétés coopératives et des sociétés coopératives énonce : « Tous les associés ont une voix égale en toutes matières aux assemblées générales, quel que soit le nombre de parts dont ils disposent ». « Les statuts peuvent déroger à la disposition du paragraphe 1er, 3°, pour autant qu'aucun associé ne puisse prendre part au vote, à titre personnel ou comme mandataire, pour un nombre de voix qui dépasse dix pour cent des voix attachées aux parts présentes et représentées ».

Les statuts de Medispring relatifs au vote en AG sont en ligne avec cette condition d'agrément. L'article 31 des statuts prévoit en effet que « chaque associé dispose d'une voix. Toutefois, nul ne peut participer au vote, à titre personnel et comme mandataire pour plus du dixième des voix présentes ou représentées à l'assemblée ».

Les commissaires et les administrateurs sont désignés par l'assemblée générale des associés

Afin de respecter cette disposition, l'AGO du 5/9/2020 a procédé à l'élection définitive des administrateurs qui avaient été remplacés par le Conseil d'Administration dans le courant de l'année 2019 (remplacement d'administrateurs démissionnaires) :

Marchand, Pierre-Michel (décision du CA du 26 novembre 2019)

Roucoux, François (décision du CA du 26 novembre 2019)

Raevens, Nicolas (décision du CA du 17 décembre 2019)

Parallèlement, l'AGO du 5/9/2020 a procédé à l'élection des administrateurs suivants :

Braga, Silviu

Focal Consulting, représentée par Mr David Frenay, CEO de Medispring

Le commissaire en charge du contrôle des comptes 2020 de Medispring - EY RÉVISEURS D'ENTREPRISES SRL - a été nommé par l'AGE du 21 septembre 2019.

Le dividende distribué aux associés est modéré

Le projet Medispring est de créer un logiciel adapté aux besoins du monde médical. Les développements de 2020, comme ceux de 2019, ont été financés pour partie par le capital de la société, pour partie par le résultat opérationnel et pour partie par l'emprunt bancaire. Les coûts de développements de 2021 devraient rester supérieurs au résultat opérationnel, ce qui signifie que la société doit continuer à bénéficier de financement externe pour boucler son budget. De plus, la société est en perte en 2020 ; il est donc proposé à l'AGO de ne pas distribuer de dividende au titre de l'exercice comptable 2020.

Les administrateurs exercent leur mandat gratuitement

N°	BE 0697.560.553	A-app 15
----	-----------------	----------

L'art. 1er, §1 7°, de l'arrêté royal du 8 janvier 1962 énonce : « Le mandat des administrateurs et des associés chargés du contrôle est gratuit. (...) Les statuts peuvent déroger à la disposition du paragraphe 1er, 7°, pour autant que la rémunération éventuelle des administrateurs ne consiste pas en une participation aux bénéfices de la société et soit fixée par l'assemblée générale. »

Les statuts de Medispring respectent ces dispositions. L'article 25 des statuts précise : « les mandats des administrateurs et des associés chargés du contrôle sont gratuits. Toutefois en ce qui concerne les administrateurs chargés d'une délégation comportant des prestations spéciales ou permanentes, il peut leur être attribué des rémunérations ; en aucun cas cette rémunération ne peut consister en une participation au bénéfice de la société.

Pour l'exercice 2020, les mandats des administrateurs étaient gratuits. Dans un souci d'exhaustivité, il est précisé qu'au cours de l'exercice 2020, la société d'un administrateur - Dr Braga SPRL - a été chargée d'une mission de conseil en matière de développement de produit. Les honoraires ont été comptabilisés sur la base d'une rémunération horaire de 80€.

Le mandat d'administrateur du CEO (Focal Consulting) est également gratuit. La rémunération pour l'exercice de la fonction de CEO est restée inchangée par rapport à celle qui prévalait avant la nomination de Focal Consulting comme administrateur.

Enfin, en 2020, deux administrateurs ont terminé la mission d'assistance à la gestion opérationnelle qui leur avait été confiée en 2019. Leurs honoraires ont été comptabilisés sur la base d'une rémunération horaire de 80€.

- Honoraires 2020 SPRL Soc Med. Dr Marivoet : 960€
- Honoraires 2020 Dr de Thier : 13.920€
- Honoraires 2020 Dr Braga SPRL : 25.680€

La société a pour but de satisfaire les besoins de ses associés

L'objectif de Medispring est de procurer à ses associés un avantage dans la satisfaction de leurs besoins professionnels. Les deux points les plus importants du projet sont les suivants :

Medispring garantit à ses utilisateurs la maîtrise des données :

En devenant coopérateur, l'utilisateur redevient acteur au niveau de l'utilisation des données médicales des patients. Les données sont chiffrées sur les machines des utilisateurs et personne, à part eux-mêmes, ne peuvent y accéder.

Un logiciel pour le monde médical par le monde médical :

Les priorités des développements sont initiées par le monde médical lui-même. Les soignants participent à la définition de la roadmap. Une partie des ressources annuelles est consacrée à l'information et à la formation des membres

L'Art. 1er, §1, 8°, de l'arrêté royal du 8 janvier 1962 précise : « Une partie des ressources annuelles est consacrée à l'information et à la formation de ses membres, actuels et potentiels, ou du grand public. »

Comme pour le premier exercice, de nombreuses formations ont été organisées par Medispring ; 23 réunions concernant le logiciel ont été organisées, dont 7 ont fait l'objet d'une accréditation par l'INAMI.

Les publics-cibles de ces formations sont les médecins généralistes, les Postes Médicaux de Garde, les Réseaux Multidisciplinaires Locaux, les Assistants et Maîtres de Stage ainsi que les Maisons Médicales au forfait et à l'Acte. Par ailleurs, les médecins néerlandophones ont également été approchés, notamment via quelques Maisons Médicales : plusieurs formations leur ont été dédiées.

Le Conseil d'Administration de Medispring réuni ce 18/5/2021.